



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 février 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 11 février 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2562 (2021) du Conseil de sécurité, adoptée le 11 février 2021 au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». La résolution 2562 (2021) a été adoptée conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), procédure qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

Ma lettre datée du 10 février 2021, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (annexe I), dans laquelle je mets aux voix le projet de résolution portant la cote S/2021/125 (pièce jointe à l'annexe I) ;

Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (annexes II à XVI).

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité  
(Signé) Barbara **Woodward**



**Annexe I****Lettre datée du 10 février 2021, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité**

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu d'un projet de résolution, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». Ce projet de résolution (voir le document ci-joint portant la cote S/2021/125) a été mis en bleu.

En ma qualité de Présidente du Conseil de sécurité, je mets maintenant aux voix le projet de résolution susmentionné. La période de vote de 24 heures non prorogeable commencera à 16 heures le mercredi 10 février 2021 et expirera à 16 heures le jeudi 11 février 2021.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote, en envoyant par voie électronique, dans le délai de 24 heures non prorogeable précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à l'administrateur chargé de la Division des affaires du Conseil de sécurité (sutterlin@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de 24 heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans l'après-midi du jeudi 11 février 2021.

La Présidente du Conseil de sécurité  
(Signé) Barbara **Woodward**

## Pièce jointe

Nations Unies

S/2021/125



## Conseil de sécurité

Provisoire  
10 février 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Projet de résolution : États-Unis d'Amérique**

*Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* ses précédentes résolutions concernant le Soudan, notamment les résolutions 1591 (2005), 1651 (2005), 1665 (2006), 1672 (2006), 1713 (2006), 1779 (2007), 1841 (2008), 1891 (2009), 1945 (2010), 1982 (2011), 2035 (2012), 2091 (2013), 2138 (2014), 2200 (2015), 2265 (2016), 2340 (2017), 2400 (2018), 2455 (2019) et 2508 (2020) et la déclaration de son président en date du 11 décembre 2018 (S/PRST/2018/19),

*Saluant* la signature de l'Accord de paix de Djouba, le 3 octobre 2020, par le Gouvernement soudanais, le Front révolutionnaire soudanais et le Mouvement de libération du Soudan-faction Minni Minawi, et *félicitant* le Soudan et le peuple soudanais pour ce succès historique, qui ouvre la perspective importante d'une paix globale et durable au Soudan, et qui constitue une étape essentielle de la transition vers un avenir pacifique, stable, démocratique et prospère pour le pays,

*Appelant* les signataires à entamer rapidement la mise en œuvre de l'Accord de paix, et *notant* que l'Accord de paix prévoit que l'Organisation des Nations Unies jouera un rôle particulier pour appuyer la mise en œuvre de ses dispositions,

*Exhortant* les parties qui n'ont pas encore pris part au processus de paix avec le Gouvernement soudanais à s'engager immédiatement dans cette voie, de manière constructive et sans conditions préalables, en vue de conclure rapidement des négociations sur un accord de paix global, et *appelant* tous les acteurs internationaux à continuer d'encourager les parties concernées à cet égard,

*Réaffirmant* que c'est au Gouvernement soudanais qu'il incombe au premier chef de protéger les civils sur l'ensemble de son territoire, *prenant note* à cet égard du Plan national de protection des civils (S/2020/429) et du programme de collecte des armes élaborés par le Gouvernement soudanais, et *se déclarant préoccupé* par le fait que les conditions de sécurité demeurent précaires dans certaines parties du Darfour, et *soulignant* la nécessité d'éviter une reprise du conflit et d'atténuer les risques pour la population que font peser notamment les menaces contre les civils au Darfour, les violences intercommunautaires, les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, les violations du droit international humanitaire et la poursuite des déplacements,

*Soulignant* que le Gouvernement soudanais doit amener les auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme à répondre de leurs actes, et *se félicitant* des dispositions du Document constitutionnel

relatives aux mesures de justice transitionnelle et aux mesures visant à assurer le respect du principe de responsabilité à cet égard,

*Considérant* que la situation au Soudan continue de menacer la paix et la sécurité internationales dans la région,

*Rappelant* le rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan (S/2020/36),

*Agissant* en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Rappelle* les mesures imposées aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004), telles que modifiées au paragraphe 7 de la résolution 1591 (2005) et au paragraphe 4 de la résolution 2035 (2012), ainsi que les critères de désignation et les mesures imposés aux alinéas c), d) et e) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005), tels que modifiés au paragraphe 3 de la résolution 2035 (2012), et *réaffirme* les dispositions des alinéas f) et g) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005), du paragraphe 9 de la résolution 1556 (2004) et du paragraphe 4 de la résolution 2035 (2012) ;

2. *Décide* de proroger jusqu'au 12 mars 2022 le mandat du Groupe d'experts initialement constitué en application de la résolution 1591 (2005), qu'il a déjà prorogé par ses résolutions 1779 (2007), 1841 (2008), 1945 (2010), 2035 (2012), 2138 (2014), 2200 (2015), 2265 (2016), 2340 (2017) et 2400 (2018), *réaffirme* le mandat du Groupe d'experts tel qu'il a été établi dans ses résolutions 1591 (2005), 1779 (2007), 1841 (2008), 1945 (2010), 2035 (2012), 2138 (2014), 2200 (2015), 2265 (2016), 2340 (2017), 2400 (2018), 2455 (2019) et 2508 (2020), et *prie* le Groupe d'experts de soumettre au Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan (« le Comité ») un rapport d'activité, le 12 août 2021 au plus tard, et de lui présenter, après concertation avec le Comité et au plus tard le 13 janvier 2022, un rapport final comportant ses conclusions et recommandations, et *prie également* le Groupe d'experts de soumettre tous les trois mois au Comité un rapport actualisé sur ses activités, notamment ses déplacements, et de rendre compte de l'application des dispositions du paragraphe 10 de la résolution 1945 (2010) et de leur efficacité, et *déclare son intention* de revoir ce mandat au plus tard le 12 février 2022 et de le proroger s'il y a lieu ;

3. *Rappelle* le sous-alinéa v) de l'alinéa a) du paragraphe 3 de sa résolution 1591 (2005) et *demande* au Gouvernement soudanais de soumettre à l'examen du Comité et, le cas échéant, à son approbation préalable les demandes de mouvement de matériel et d'équipement militaires dans la région du Darfour, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba, conformément au paragraphe 7 de la résolution 1591 (2005), tel que précisé et mis à jour au paragraphe 8 de la résolution 1945 (2010) et au paragraphe 4 de la résolution 2035 (2012) ;

4. *Déclare son intention* d'examiner régulièrement les mesures concernant le Darfour, comme il est rappelé au paragraphe 1, au vu de l'évolution de la situation sur le terrain, en prenant acte du rapport de la présidence du Comité et de ses recommandations, et à la lumière du prochain rapport d'activité que doit soumettre le Groupe d'experts au plus tard le 12 août 2021 ainsi que du rapport final qu'il soumettra au plus tard le 13 janvier 2022, et en tenant compte de ses résolutions pertinentes ;

5. *Prie* à cet égard le Secrétaire général, en étroite consultation avec le Gouvernement soudanais, les signataires de l'Accord de paix de Djouba, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et le Groupe d'experts, de procéder à un examen de la situation au Darfour, y compris les menaces pesant sur la stabilité, la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et du Plan national de protection des civils, les mesures de lutte contre la prolifération des armes, y compris l'état d'avancement du programme de collecte des armes, et le

respect des mesures concernant le Darfour, comme rappelé au paragraphe 1 de la présente résolution, *prie également* le Secrétaire général, en étroite coordination avec le Groupe d'experts et en consultation avec le Gouvernement soudanais, de lui présenter, d'ici au 31 juillet 2021, un rapport contenant des recommandations relatives à des critères clés clairs et bien définis qui pourraient l'aider à examiner les mesures concernant le Darfour, comme rappelé au paragraphe 1 de la présente résolution, et *exprime son intention* d'établir des critères clés clairs et bien définis au plus tard le 15 septembre 2021, étant disposé à envisager d'ajuster les mesures renouvelées au paragraphe 1 pour les adapter à la situation au Darfour ;

6. *Décide* de rester saisi de la question.

---

## Annexe II

### **Lettre datée du 10 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, ainsi que votre équipe, du ferme concours que vous continuez d'apporter pour faciliter le processus de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution S/2021/125, déposé par les États-Unis d'Amérique, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Chine auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Zhang Jun**

**Annexe III****Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution publié sous la cote S/2021/125, déposé par les États-Unis d'Amérique, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Estonie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Sven Jürgenson**

## Annexe IV

### **Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je me réfère à la lettre du 10 février 2021 appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », mis en bleu sous la cote S/2021/125. La France vote pour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la France auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Nicolas de Rivière**

**Annexe V****Lettre datée du 10 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 10 février 2021, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2021/125 portant sur la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que l'Inde vote pour le projet de résolution S/2021/125.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Inde auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) T. S. **Tirumurti**

## Annexe VI

### **Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 10 février 2021, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2021/125 portant sur la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que l'Irlande vote pour le projet de résolution S/2021/125.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente de l'Irlande auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**

---

**Annexe VII****Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2021/125, déposé par les États-Unis d'Amérique, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

À cet égard, je vous informe que le Kenya vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Kenya auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Martin **Kimani**

## Annexe VIII

### **Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 10 février 2021, concernant le projet de résolution, publié sous la cote S/2021/125, déposé par les États-Unis d'Amérique, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253) pour l'adoption des projets de résolution du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous informer que le Mexique vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Mexique auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Juan Ramón **de la Fuente Ramirez**

**Annexe IX****Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'écris en référence à la lettre datée du 10 février 2021 de la Présidente du Conseil de sécurité, dans laquelle elle appelle les membres du Conseil à indiquer leur vote sur le projet de résolution portant la cote S/2021/125, déposé par les États-Unis d'Amérique, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure provisoire d'adoption des résolutions arrêtée en raison des restrictions découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger vote pour ledit projet de résolution.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Niger auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Abdou **Abarry**

## Annexe X

### **Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 10 février 2021, concernant le projet de résolution déposé au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure arrêtée pour l'adoption des projets de résolution étant donné les circonstances actuelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il me plaît de vous informer que la Norvège vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente de la Norvège auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Mona **Juul**

---

**Annexe XI****Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 10 février 2021, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2021/125 portant sur la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution S/2021/125.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

## Annexe XII

### **Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2021/125, déposé par les États-Unis d'Amérique, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

**Annexe XIII****Lettre datée du 10 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 10 février 2021 de la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Présidente du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution publié sous la cote S/2021/125, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », je vous informe que la Tunisie vote pour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Tunisie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Tarek **Ladeb**

## Annexe XIV

### **Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à ma lettre datée du 10 février 2021, envoyée en ma qualité de Présidente du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution S/2021/125, déposé au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Barbara **Woodward**

**Annexe XV****Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent par intérim des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ce qui concerne le projet de résolution S/2021/125, déposé par les États-Unis d'Amérique au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », je vous informe que les États-Unis d'Amérique votent pour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent par intérim des États-Unis d'Amérique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Richard M. Mills

## Annexe XVI

### **Lettre datée du 11 février 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 10 février 2021 de la Présidente du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2021/125 déposé au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », je vous informe par la présente que le Viet Nam vote pour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Viet Nam auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Dang Dinh Quy**

---